# Axe 1 : Exploiter, préserver et protéger.

=> *Comment et pourquoi les sociétés modifient-elles l'environnement ?*

## Jalon 1 - Exploiter et protéger une ressource « naturelle » : la forêt française depuis Colbert.

MTG 3

© gabystoria 07/26

Les ressources naturelles correspondent à des matières premières (forêt, eau, sol, minerai, air…) identifiées comme utiles aux besoins des activités humaines et de la vie sur terre(…) Les ressources naturelles sont considérées comme source de richesses et sont généralement abordées sous l'angle de leur exploitation et des activités qu'elles favorisent. En cela, les ressources peuvent être définies comme un construit social.

*L'environnement*, Y. VEYRET, Colin, 2017, p. 36

© gabystoria 07/26

**Gestion du bois, la tradition française,**
**https://www.lhistoire.fr, jeudi 28 octobre 2021**

*Conséquence de la pandémie de Covid-19, et de la dérégulation des marchés mondiaux, la France fait face à une pénurie de bois. Le modèle de gestion est-il à réinventer ? Au XVIIe siècle déjà Colbert repensait l'organisation du domaine forestier.*

Depuis octobre 2020, la France fait face à un manque de matières premières et en particulier de bois. La crise est mondiale, conséquence des différents dérèglement liés à la pandémie de Covid-19. Le problème prend sa source, aux États-Unis où l'augmentation de la demande de rénovation et de construction de maisons oblige les fournisseurs à se tourner vers le marché européen, favorisant une flambée des prix vertigineuse.

Riche de près de 17 millions d'hectares de forêt, 4e producteur européen, la France peut se prévaloir d'une surface forestière représentant 31 % de son territoire national. La pénurie de bois y est pourtant particulièrement aigüe. Tributaire de nouvelles réglementations environnementales, et d'une industrie de transformation sous-développée, les exploitants et acheteurs locaux sont incapables de rivaliser face au pouvoir d'achat des importateurs américains et chinois.

Ressource stratégique au cœur des préoccupations environnementales, l'exploitation forestière demeure un enjeu de souveraineté. La crise actuelle révèle les contradictions d'une économie mondiale dans laquelle le bois cultivé en France est exporté vers les États-Unis ou la Chine, laissant les exploitants locaux sans ressource.

© gabystoria 07/26

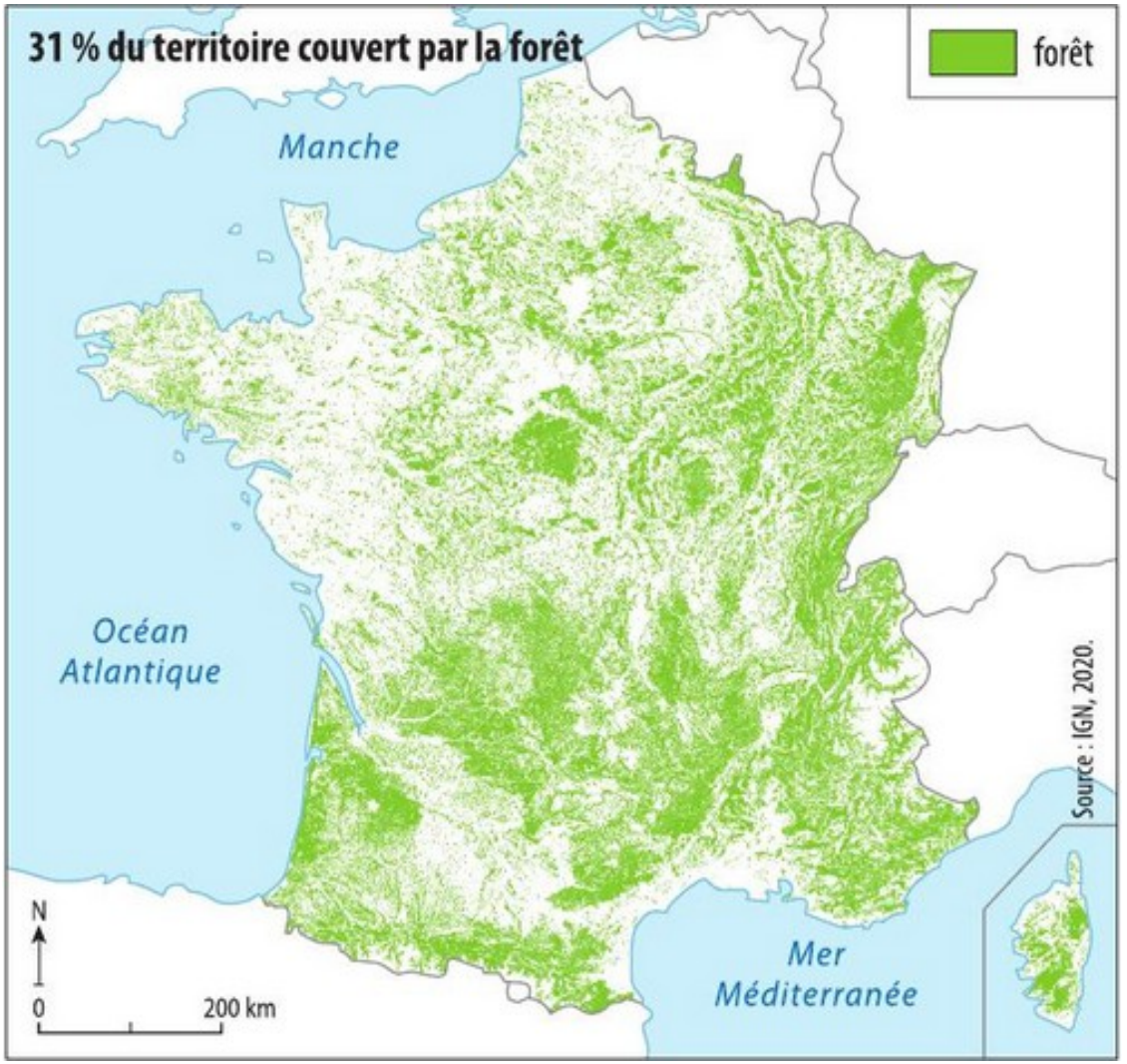


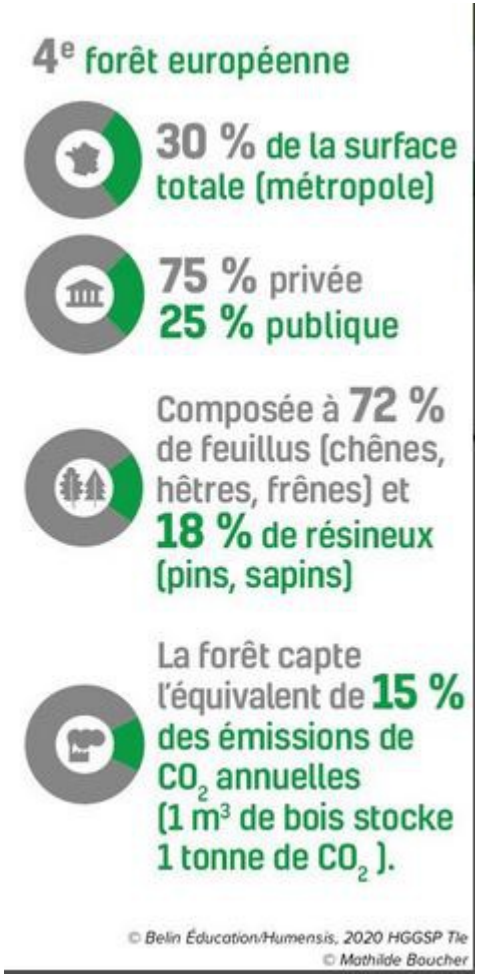


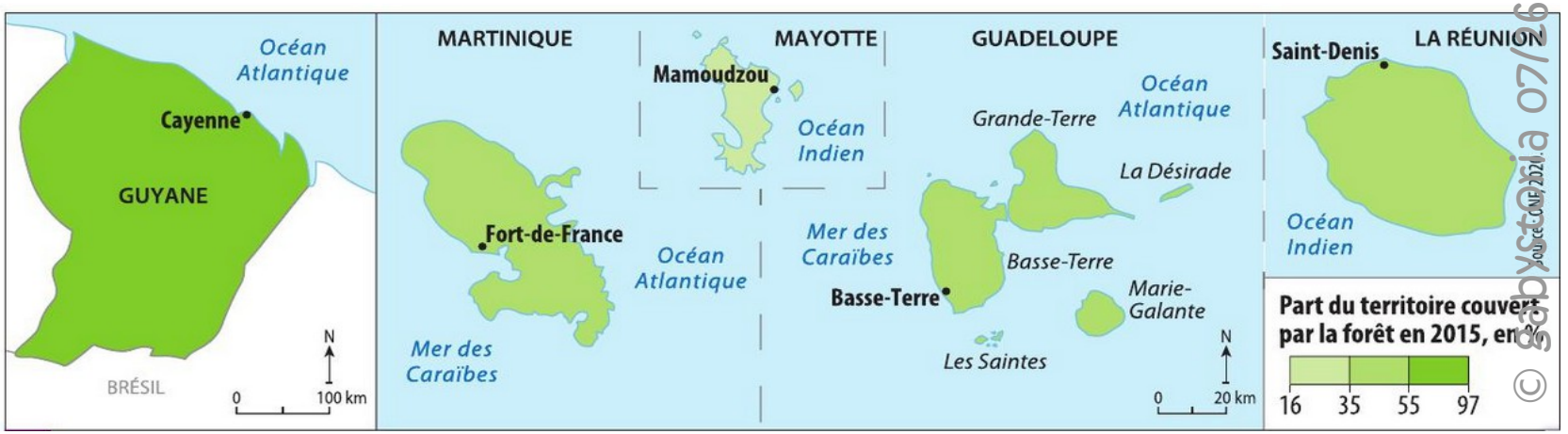


© sabystoria 07/26

Ordonnance de Brunoy,
Philippe VI, 29 mai 1346,
Article 4 :
"*les maîtres des eaux et forêts enquerront et visiteront toutes les forez et bois et feront les ventes qui y sont, en regard de ce que lesdites forez se puissent perpétuellement soustenir en bon estat*".

© gabystoria 07/26

# Jean Baptiste COLBERT

1619 naissance

1650 intendant du Cardinal Mazarin

1661 surintendant des finances puis contrôleur général des finances

adepte du mercantilisme, il met en place un système économique, pour attirer l'argent (les métaux précieux) «du dehors et le conserver au-dedans». Il mène ainsi une politique commerciale et industrielle étatiste et protectionniste : contrôle et réduction des importations ; développement de l'industrie, en réformant et réglementant la fabrication et la qualité des produits -création de manufactures subventionnées par l'État (cf les Gobelins)

1664 la Compagnie des Indes occidentales et la Compagnie des Indes orientales

1666 création de l'Académie des sciences

1669 secrétaire d'État à la Marine. Il entame la rédaction du Code noir pour les Antilles françaises, et son fils l'a achevée ; le texte est promulgué en 1685 par le roi Louis XIV. L'esclavage est codifié, les esclaves sont des biens appartenant entièrement à leur maître qui doivent les instruire, les catéchiser et les marie...

1683 mort

© gabystoria 07/26

# En quoi la politique forestière de Colbert est-elle importante ?



Chaque binôme trouve des éléments de réponse dans les documents des diapos suivantes en récoltant les infos et en les confrontant :

dia 8 : article de 2011
dia 9 : texte de l'ordonnance de 1669
dia 10 : carte des maîtrises
dia 12 : évolution de la superficie
dia 13 : des jugements

© gabystoria 07/26

*Les chênes français, le "trésor" de Colbert*
par Jacques-Marie Vaslin (maître de conférences),
Le Monde, 27/04/2011.

« Les forêts françaises abritent aujourd'hui des chênes plusieurs fois centenaires. Ce qui fait le bonheur des promeneurs dans les forêts de Tronçais dans l'Allier, ou de Bercé dans la Sarthe. Ces arbres sont en fait les reliques d'une politique engagée il y a plus de trois siècles par Jean-Baptiste Colbert (1619-1683).

Au milieu du XVIIe siècle, la marine française est dans un piètre état, contrecoup de la Fronde. Seuls deux ou trois vaisseaux peuvent affronter la haute mer. La marine doit louer ou acheter des navires étrangers en cas de guerre. Colbert décide alors de réorganiser toute la filière, de la culture du chêne au chantier naval.

La construction d'un grand vaisseau nécessite d'abattre jusqu'à 4 000 chênes centenaires. Or à cette époque, il n'existe pas de politique forestière digne de ce nom. Le défrichage et la surexploitation des forêts royales ont provoqué une baisse régulière de la surface boisée. La forêt s'étend alors sur environ 13 millions d'hectares. Le bois de chêne étant insuffisant, on en importe essentiellement d'Italie et d'Albanie. Le pin, utilisé pour le gréement, provient d'Europe du Nord. En cas de reprise des hostilités, la maîtrise des routes du bois devient stratégique.

Mais toutes ces importations ne conviennent pas au mercantiliste Colbert. Aux yeux de cet homme d'Etat, la forêt constitue à la fois une source de richesse importante, "*un trésor qu'il faut soigneusement conserver*", et une ressource indispensable pour la construction de navires. On ne la préserve pas pour son écosystème, mais par intérêt militaire et économique.

© gabystoria 07/26

**La « Grande Réformation » de Colbert en 1669**

Titre III. Des Grands-Maîtres (1) :

16. Si les grands-maîtres reconnaissent des places vaines et vagues, et des bois rabougris, ils pourront les faire semer et repeupler pour les mettre en valeur [...]

Titre XXI. Des Bois à bâtir, pour les Maisons royales et Bâtiments de Mer :

2. Si toutefois on avait besoin d'aucunes pièces de telle grosseur et longueur et qu'elles ne se pussent trouver dans les ventes ordinaires, en ce cas le Grand Maître [...] les fera choisir et prendre dans les bois de nos sujets [... ]

Titre XXV. Des bois appartenant aux communautés et habitants des paroisses :

2. Le quart des bois communs sera réservé pour croit en futaie [...]

Titre XXVI. Des bois appartenant aux particuliers :

3. Ne pourront, ceux qui possèdent bois de haute futaie assis à dix lieues de la mer et deux des rivières navigables, les vendre qu'ils n'en aient six mois auparavant donné au Contrôleur Général des Finances et au Grand sous peine d'amende.

Ordonnance de Louis XIV, roi de France et de Navarre sur le fait des eaux et forêts, 1669

(1). *Les Grands Maîtres des Eaux et Forêts détenaient une charge royale pour s'occuper de la gestion des eaux et des forêts d'un territoire,*

© gabystoria 07/26

*Les chênes français, le "trésor" de Colbert*
par Jacques-Marie Vaslin (maître de conférences),
Le Monde, 27/04/2011.

L'ordonnance d'août 1669 scelle une reprise en main vigoureuse des forêts françaises. Un quart de la surface des forêts doit être préservé, l'âge d'abattage des arbres est reculé à vingt ans, 32 baliveaux à l'hectare sont conservés. L'abattage est réglementé. Les résultats ne tardent d'ailleurs pas à se faire sentir : les recettes des forêts royales passent de 50 000 livres en 1662 à 1 million vingt ans plus tard.

Dans la foulée, les chantiers navals sont réorganisés pour que la fabrication d'un navire prenne un rythme industriel. La réalisation de maquettes de bateaux permet de standardiser leur construction. Dans le dessein d'en augmenter la performance, on fait appel aux mathématiciens et aux géomètres. Le personnel est formé dans des écoles navales, on emploie aussi de la main-d'oeuvre étrangère. Au besoin, on a recours à l'espionnage pour percer les secrets de fabrication des ennemis.

L'effort est considérable. Rien qu'en 1673, vingt-six navires et six galères sortent des chantiers de Rochefort, qui emploient alors 20 000 personnes. Dix ans auparavant, ce bourg ne comptait que 500 âmes. En 1677, la marine est en possession de 300 vaisseaux et galères.

Mais la Révolution porte un coup à cette politique. La liberté de coupe, restaurée par une loi de 1791, et l'anarchie ambiante livrent les forêts au pillage. Le massif forestier s'en trouve réduit de 500 000 hectares. Le début du XIXe siècle voit le retour d'une politique forestière. C'est ainsi que, depuis près de deux siècles, la France maintient une gestion rigoureuse de son patrimoine forestier. L'héritage légué par Colbert se retrouve dans une administration des forêts efficace, de riches massifs forestiers et une conception de l'économie faisant de l'Etat un acteur à part entière. »

© gabystoria 07/26




*À la fin du XVIe siècle, le royaume est divisé en neuf grandes maîtrises, Elles-mêmes divisées en maîtrises particulières.*

*L'Histoire* n°464, octobre 2019, p 65,

© gabystoria 07/26

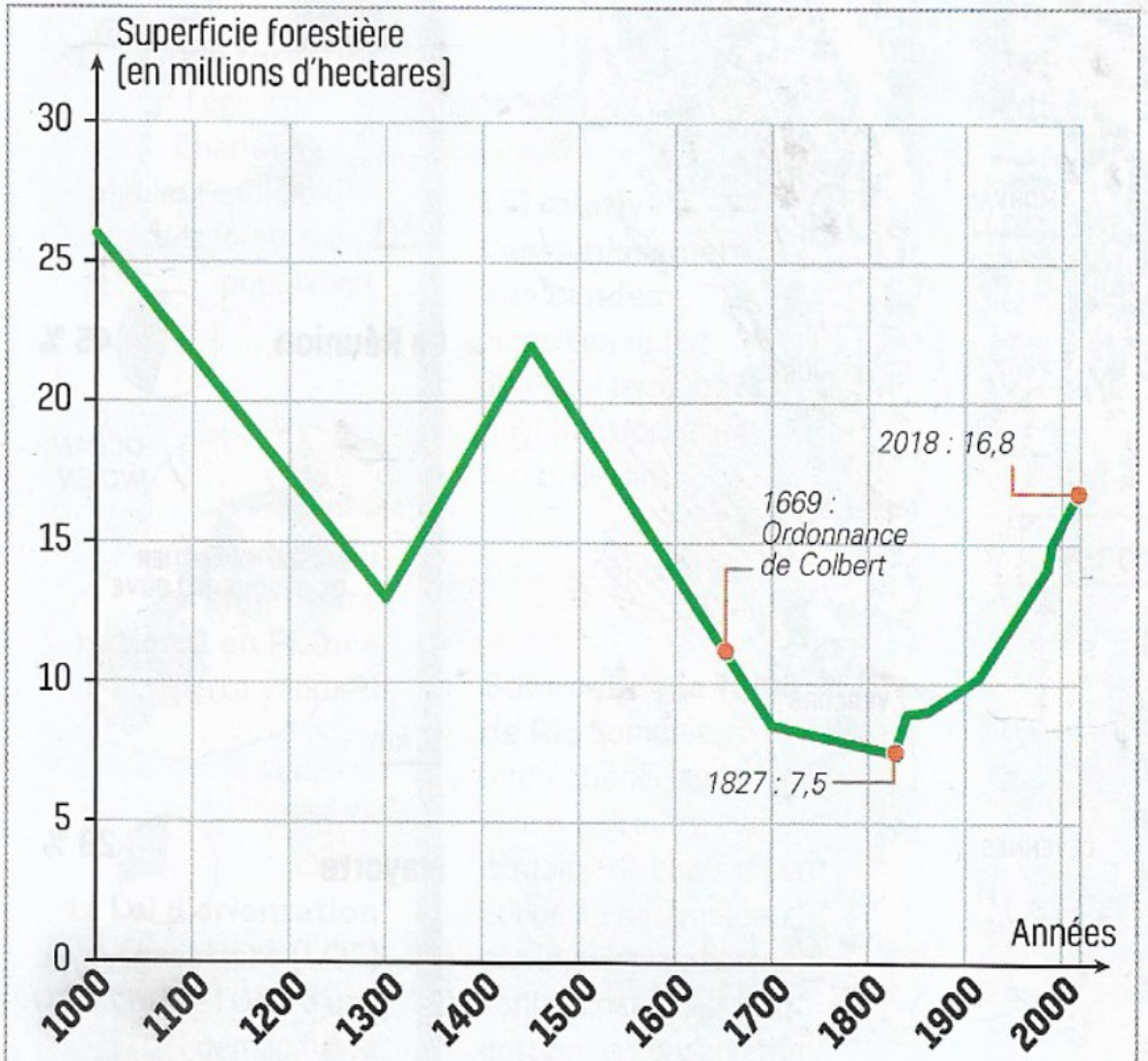


Sources : IGNF. Le mémento, inventaire forectier, 2019 et
Évolution des forêts françaises depuis le Moyen-Âge, Georges-André Morin, 2010.

**1** **Superficie forestière en France métropolitaine depuis le Moyen Âge**

© gabystoria 07/26

(...)Les sources dévoilent un tableau plus complexe : en dépit du sentiment imminent de crise forestière, les ventes de la grande maîtrise augmentent régulièrement, tant en volume qu'en revenu, indicateur informel de la qualité d'un bois qui demeure très demandé. Enfin, la disette de bois n'apparaît nulle part dans les sources.

Reste qu'au fil de leurs visites aux quatre coins de la grande maîtrise, les commissaires ont pu mesurer la force du lien entre les forêts et les communautés d'habitants, entre les hommes et les arbres. Unissant les intérêts économiques du roi aux besoins des populations riveraines, les réformateurs reconnaissent la légitimité des usages, quitte à les restreindre. Ils obtiennent alors de Colbert de ne pas appliquer strictement les prescriptions de la Grande Ordonnance : avec ce compromis, il s'agit avant tout d'éviter toute sédition. Les règlements de réformation synthétisent les pratiques sylvicoles locales aux prescriptions de l'ordonnance précédente. L'espace forestier se couvre alors de bornes, se fortifie ; la *terra incognita* recule, à défaut de disparaître. En lieu et place d'une législation généraliste, les réformateurs préfèrent l'application raisonnée du furetage ancestral, des réserves asservies aux potentialités des forêts, et souhaitent généraliser plantations et semis.

S . POUBANC, « *Forêts fançaises : le plan Colbert* »,
l'Histoire n° 464, 2019

L'aménagement du territoire, tel qu'on l'entend aujourd'hui, est véritablement consacré par l'ordonnance de Colbert en 1669. Cette réforme instaure un véritable code forestier, unifiant le droit, définissant des règles de gestion sylvicole à appliquer [...]. Elle introduit la notion « du bon usage » de la forêt : les pratiques sont sévèrement réglementées, chèvres et moutons sont proscrits dans les forêts royales, nobiliaires et ecclésiastiques. Elle devient un modèle pour toute l'Europe et elle constitue un tournant. La forêt s'inscrit désormais dans une vision cartésienne du monde : « l'homme devient alors maître et possesseur de la nature ». Elle définit aussi des préceptes techniques et pose comme base le principe de planification de la gestion forestière sur cent ans. La définition de l'aménagement moderne remonte donc à l'Ancien Régime où il devient à la fois un règlement d'exploitation et un document fixant les usages et les interdictions en forêt. Il est motivé par la recherche d'une pérennité de la production forestière.

Benoît Boutefeu, « L'aménagement forestier en France : à la recherche d'une gestion durable à travers l'histoire », *VertigO*, 2005.

© gabystoria 07/26

© gabystoria 07/26

# ANNEXE

CR *Une histoire de la forêt* dans l'Histoire, mensuel 369, nov 2011

De la Gaule chevelue aux chênes qu'on abat, l'histoire de France et celle de sa forêt sont étroitement imbriquées. Pourtant, le rapport de l'homme à cet espace n'a rien de primitif, d'immémorial ou d'éternel, comme le montre l'auteur, maître de conférences à l'université de Méditerranée, en s'appuyant sur les nombreux travaux d'histoire du climat, d'analyse des pollens et d'archéologie.

Si les Romains ont élaboré leur civilisation contre la forêt assimilée à la sauvagerie, les Gaulois utilisaient abondamment le bois et avaient en réalité largement entamé le couvert forestier. Mais c'est le Haut Moyen Age qui marqua le grand âge du bois, ressource utilisée par tous, jusqu'à ce que les moines, dans un souci de tranquillité, et les rois amateurs de gibier - bientôt imités par les nobles - ne se réservent certains espaces, les forêts, pour leur usage propre. S'enclencha alors un phénomène pluriséculaire d'accaparement des droits sur la forêt par les autorités, qui s'accéléra avec l'accroissement de la valeur économique du bois et la proto-industrialisation. En parallèle se constitua une administration forestière destinée à accroître le rendement des forêts.

Réagissant à cette modernité, le mouvement romantique et la tradition contre-révolutionnaire exaltèrent l'ordre forestier ancien, paré de toutes les vertus. Repris plus tard par les bourgeois, ce courant donna naissance au mouvement de sauvegarde et de mise en valeur touristique des forêts, d'abord pour les happy few, puis pour des utilisateurs de plus en plus nombreux, qui rendent difficile aujourd'hui la gestion de la forêt. Ce livre mêle, pour le grand bonheur du lecteur, l'histoire, la géographie et la politique, qui en est inséparable.

*Une histoire de la forêt*, par Martine Chalvet, Seuil, 2011, 351 p. [ALC] 634 CHAL

© gabystoria 07/26